

Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 56 juillet 2022

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 15 h 00 à 17 h 00
Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

Chers concitoyens

Ce mot du milieu d'année pour vous informer et vous rappeler un certain nombre d'obligations qui sont dues par les habitants, non seulement à l'égard de la commune, mais également pour le bien-être de tous.

Informations : Les travaux de la Grande Rue vont être stoppés durant une période de deux mois à compter de début juillet. Normalement la réfection définitive est faite entre la salle polyvalente et le rond-point, ensuite la Grande Rue sera rendue à la circulation avec une réfection provisoire. Les branchements sont amorcés et seront terminés sans gêne à la circulation.

- Nous avons été rendus destinataire d'un arrêté du Préfet qui concerne la restriction des usages de l'eau, à compter du 7 juin et pour une durée actuellement fixée à 3 mois, mais pouvant être prolongée : il est interdit d'arroser les pelouses et jardins entre 8 h et 20 h. Il est autorisé d'arroser les nouvelles plantations d'arbres de moins d'un an, sous réserve que cet arrosage se fasse entre 20 h et 8 h. Le lavage de véhicules est interdit aux particuliers, à titre privé, mais il est autorisé aux professionnels qui peuvent justifier d'un système de recyclage de l'eau. Le remplissage des piscines est autorisé si celles-ci ont été construites avant la date de l'arrêté (3 juin 2022) et pour les anciennes piscines, une remise à niveau de l'eau est autorisée entre 20 h et 8 h.

- Les familles non abonnées au journal local ont été rendues destinataires d'un numéro le dimanche 26 juin, grâce à une action de l'Est Républicain qui organise tout l'été, une opération intitulée « Mon beau village 2022 ». Pour le Doubs 6 villages ont été sélectionnés : Montbenoît, Chapelle des Bois, Arc-et-Senans, Vandoncourt, Chamesol, Goux les Dambelin. Tout l'été vous pourrez voter pour votre village préféré en allant sur le site du journal : www.estrepublicain.fr.

- Après la pause des activités due au COVID, certaines associations ont du mal à recruter de nouveaux éléments, le comité des fêtes et la commission fleurissement en font partie. Si vous êtes intéressés, une seule adresse : Claude Galmiche, Président du Comité des fêtes et responsable du fleurissement de la commune (Coordonnées en Mairie). Pour toutes les autres associations voir directement au siège des associations ou sur leurs lieux d'entraînement. Près de 30 associations sont à votre disposition, depuis le plus jeune âge jusqu'au plus ancien.

Rappel : je vais terminer par la même rengaine : les riverains sont priés de tailler ou d'élaguer les arbres ou massifs en limite du domaine public. Je rappelle que la hauteur autorisée est limitée à 2 m au maximum et au droit de la propriété. Ce non-respect de la réglementation peut entraîner des accidents lorsque les piétons doivent descendre du trottoir pour éviter l'obstacle.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles vacances.

Cordialement,

Le Maire
Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

► Les taux d'imposition 2022 ont été votés sans changement par rapport à ceux de 2021, soit : Foncier bâti : 30,64 % - Foncier non bâti : 44,36 %.

► Accord pour vendre au candidat acquéreur, une parcelle de terrain à bâtir au lotissement de l'Isle, lot n° 11, cadastrée section ZO 168, d'une superficie de 801 m², 5 rue de l'Isle, au prix de 49 €/m² TTC, soit 39 249 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

► Accord pour vendre au candidat acquéreur, une parcelle de terrain à bâtir au lotissement de l'Isle, lot n° 8, cadastrée section ZO 165, d'une superficie de 827 m², 16 rue de l'Isle, au prix de 49 €/m² TTC, soit 40 523 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

► Approbation de la décision de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1er juin, afin de procéder à l'ouverture et à l'étude des offres pour l'aménagement de la traversée du village entre la Place de l'Église et le complexe sportif. Les entreprises suivantes ont été retenues :

PTP de Gonsans pour le lot 1 : terrassement, bordures, maçonnerie, réseaux humides, recollement. Coût total HT : 281 194 € - Estimation : 283 718 €

BONNEFOY de Saône pour le lot 2 : voirie et recollement.

Part du Département : 66 195,60 € HT – Part de la Commune : 42 339,60 € HT

Soit un coût total HT de : 108 535,20 € - Estimation : 124 017,50 €

FCE de Levier pour le lot 3 : maçonnerie paysagère, espaces verts, mobilier, murets.

Coût total HT : 362 771,12 € - Estimation : 390 654 €

Coût total du chantier : 752 500,32 € HT - Maîtrise d'œuvre 7 % : 52 675,02 € HT.

► Le Conseil municipal donne son accord sur la proposition du Maire de se rendre acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant aux Consorts GRABY, afin de permettre la création d'une sortie du terrain de sport sur l'arrière, en direction de la Place de la Gare. La superficie de cette parcelle est de 791 m², au prix de 8 €/m², soit 6 328 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.

► Le Conseil municipal donne son accord sur la proposition du Maire de se rendre acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant à la SNCF, afin de permettre la création d'une sortie du terrain de sport sur l'arrière, en direction de la Place de la Gare. Ce terrain sera extrait de la parcelle B 1515, pour une contenance d'environ 3 305 m² et un prix global de 13 000 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.

► Le Conseil municipal accepte le reversement par le SYDED à la Commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue par le SYDED, sur le territoire de la Commune et ce à compter du 1er janvier 2023, de donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision et l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

► Par tirage au sort, trois personnes ont été désignées pour être Jurés d'Assises pour l'année 2023.

► Le Conseil municipal accepte la proposition du Maire de recourir à un emprunt à moyen terme de 300 000 € pour financer les travaux d'assainissement Grande Rue. Après étude des propositions reçues, c'est l'offre du Crédit Agricole de Franche-Comté qui est retenue aux conditions suivantes : durée du prêt 240 mois, taux de 1,73 %, frais de dossier de 450 €.

► Suite à la consultation pour la construction d'un schéma directeur d'assainissement, 6 réponses ont été enregistrées. Suite à l'étude de chacune, le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise VERDI, pour la somme de 72 516 €. Le Conseil accepte la proposition du Maire.

► Le Conseil municipal prend acte que deux propriétaires d'une concession dans le cimetière d'Arc et Senans, souhaitent ne pas les renouveler et décident par conséquent de les abandonner à la Commune.

La Commune en fera usage comme bon lui semble, dans le respect et la décence.



Informations

Nouvelle boutique à Arc et Senans : l'association L'Astele a ouvert une boutique éphémère (jusqu'au 30 septembre) dans le Carré Claude Nicolas, 33 Grande Rue, qui réunit des artisans d'art de la région Bourgogne Franche-Comté. Ouverture chaque jour de 11 h à 18 h 30.

Une nouvelle association est née à Arc et Senans : née d'une amitié entre plusieurs artistes, cette association a pris le nom de l'endroit où les membres ont coutume de se réunir et pour certains, de répéter : « Le Carré Claude-Nicolas ». Plusieurs sections offrant la possibilité de cours de musique, théâtre, peinture et dessin, réunissent pour l'instant une vingtaine de membres. Mais rien n'est figé et les volontaires sont les bienvenus pour étoffer les rangs des « profs » ou des élèves. Alors avis aux amateurs !

Résultats de l'école de Judo : au championnat de Bourgogne/Franche-Comté minimes du 19 février à Sens : Madeleine JEANDENANS-LHUILIER s'est classée 2^e et Janelle PERRIN 3^e.

Au tournoi de Champagnole/Bletterans le 26 février Elias BELMAHDI et Gabriel PERRIN ont remporté le trophée dans leur catégorie.

Au 1^{er} mars, Melvyn MAHON a obtenu sa ceinture noire à 15 ans. Il s'est classé 3^e au tournoi international de Suède dans la catégorie des moins de 18 ans.

Janelle PERRIN s'est également classée 3^e au tournoi international de Suède dans la catégorie des moins de 15 ans et a obtenu la médaille d'or au tournoi international de Hollande dans la même catégorie.

Félicitations à tous ces jeunes pour leurs performances !

Quelques idées de vacances pour vos enfants : séjour à Chaux-des-Crotenay, région des lacs du 30 juillet au 13 août 2022. Age 9-14 ans – Effectif : 15 jeunes au cœur du Jura. Contact : Aroéven 03 81 88 20 72. Mail : aroeven.besancon@aroeven.fr

Vacances buissonnières organisées par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, du 8 au 22 juillet à Scey-Maisières pour les 6-12 ans. Séjour à la journée, de 8 h 30 à 16 h 30, pendant 1 semaine. Renseignement et inscription : 03 81 62 14 14. Mail : fred.ravenot@espaces-naturels.fr

APPEL AUX BÉNÉVOLES :

La Commission fleurs s'est beaucoup amenuisée avec le temps. Pour maintenir l'activité de fleurissement dans notre village, il serait nécessaire que quelques nouveaux bénévoles viennent rejoindre la petite équipe actuelle pour participer aux travaux de plantation au printemps et à l'automne. Ces travaux ne représentent que 3 ou 4 interventions de 2 ou 3 heures qui se passent toujours dans la convivialité et la bonne humeur. Si vous êtes intéressés par cette activité bénévole, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

L'Opération brioches aura lieu, cette année, entre le lundi 3 octobre et le dimanche 9 octobre 2022.

La participation de la commune n'est possible que grâce à la générosité de fidèles vendeurs qui n'hésitent pas à donner de leur temps pour le porte à porte et de fidèles acheteurs soucieux de participer à l'amélioration du bien-être des résidents de l'APEI en situation de handicap. Petite nouveauté, c'est la société PODIS qui servait déjà les départements de l'Ain et de la Drôme qui fournira les brioches, qui seront tressées, en remplacement de la société BOLARD qui a cessé sa production.

Pour une meilleure répartition de distribution dans les quartiers, il serait souhaitable que quelques bénévoles supplémentaires s'inscrivent en mairie pour participer à la vente des brioches. Le passage dans les maisons se fait selon vos disponibilités, en matinée, l'après-midi ou en fin de journée et au(x) jour(s) que vous aurez choisi(s), entre le 3 et le 9 octobre.

Si vous souhaitez participer à l'animation de la Commune, alors n'hésitez pas à rejoindre le Comité des fêtes qui recherche des bonnes volontés. Un simple coup de main, même ponctuellement, sera le bienvenu, vos idées et votre bienveillance aussi ! Donnez-vous les moyens de bien vivre ensemble, pour que l'entre soi devienne l'entre nous. Contactez Bernard au : 06 75 70 32 26.

A noter que Lux Salina aura lieu les 21, 22 et 23 juillet et 12, 13, 14 et 15 août à 22 h 30.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LE FOURNEAU DE ROCHE (2/2)

Extrait du courrier du citoyen Poignand à l'administration centrale du département du Doubs :

« Votre autorisation, citoyen administrateur, est donc nécessaire à l'exposant pour continuer le roulement du fourneau. Il se flatte de l'obtenir, autant de votre justice que de votre zèle, après vous avoir donné des motifs évidents d'intérêt public.

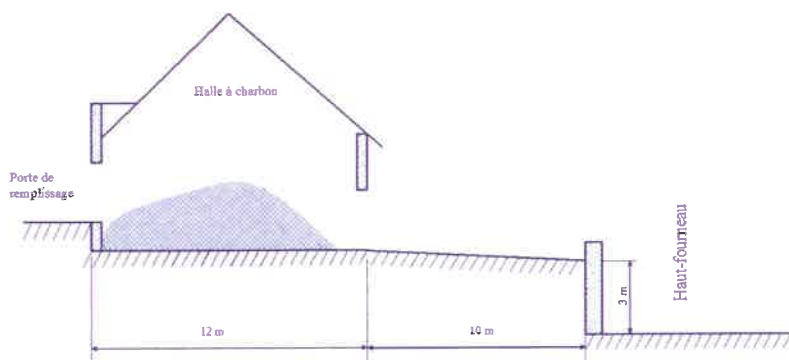
1° Le fourneau est placé sur le meilleur cours d'eau et pourrait rouler sans cesse.

2° Les bois et les mines pour l'alimenter n'en sont pas éloignés et abondent ; et les mines surtout dont on ne peut tirer d'autre parti sont un trésor qu'on ne doit pas laisser enfoui.

3° Les fermiers qui y ont fait fabriquer des bombes et boulets conviennent que la fonte en provenant est de la meilleure qualité pour cette espèce de fabrication.

4° La majeure partie des citoyens des communes environnantes s'est toujours empressée de travailler à alimenter le fourneau, pour gagner de l'argent dans les temps où la culture et d'autres travaux de la campagne ne l'occupent pas ».

Le combustible, charbon de bois à l'origine puis charbon en provenance de Saône et Loire, était stocké dans un bâtiment situé dans la partie supérieure de l'installation, la halle à charbon, ce qui permettait un chargement plus aisé du fourneau. C'est le seul vestige du fourneau, avec les bâtiments consacrés à la forge, encore visible aujourd'hui.



Vue en coupe NE-SO de la halle à Charbon

Après le décès de son mari Pierre François Poignand, Anne Marguerite Leroux vendit le haut-fourneau et la forge à MM. Louis Alexis Gérard et Jean François Voisard, négociant à Besançon, le 17 octobre 1809, lesquels, à leur tour, cédèrent leur moitié à Léonard Caron, qui possédait déjà un petit empire industriel dans la métallurgie régionale, Jean François Voisard le 6 janvier 1813 et Louis Alexis Gérard le 8 juillet de la même année.

L'édition de 1841 de l'annuaire départemental du Doubs nous donne quelques indications quant aux équipements industriels, matières premières et fabrications :

« 20 ouvriers travaillent sur le site, composé d'un haut-fourneau, 2 feux d'affinerie au charbon de bois, 1 marteau à drôme (martinet) et 3 roues hydrauliques. Le haut-fourneau utilise 12432 quintaux métriques (10 quintaux métriques = 1 tonne), de minerai, 1473 m³ de charbon de bois, 12 432 stères de bois, pour une production de fonte de 4 144 quintaux métriques et 2 250 quintaux métriques de barreaux de tirerie (tréfilerie).

La forge utilise 2 925 quintaux métriques (provenant de la production locale employée en partie comme matière première), 800 m³ de charbon de bois et 7 876 stères de bois. Le roulement de l'usine est quelquefois gêné par les grandes eaux mais la fabrication pourrait cependant malgré cette circonstance être doublée ».

Anne Augustine Belley, veuve de François Léonard Caron, Alfred Léonard et Amédée François, leurs fils, eux-aussi maîtres de forges, vendirent l'usine de Roche à un papetier de Fonteny, Louis Victor Lespermont, le 10 septembre 1860. Le changement d'affectation dura seize années, au terme desquelles le papetier fut déclaré en faillite et l'usine revint dans le giron de la famille Caron par l'intermédiaire d'Amédée François, fils de François Léonard, qui emporta l'adjudication le 29 juin 1876, pour la somme de 66 350 francs. Sous son impulsion, le site abandonna complètement la production de fonte et de fer pour le travail du bois, avec une scierie et la fabrication de produits dérivés.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefevre, P. Percier

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 50855